

DOSSIER D'INFORMATION

Diplôme de Conseiller en Économie Sociale Familiale

Session 2024-2025

I. UNE FORMATION ORIENTÉE VERS LA VIE QUOTIDIENNE

Le Conseiller en Économie Sociale Familiale est un travailleur social qui concourt à l'information et à la formation des individus et des groupes pour les aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne (habitat, alimentation, santé, budget, consommation, insertion sociale).

Ses champs d'action sont :

- Diagnostic et accompagnement social
- [Budget](#) familial, énergie
- Insertion socioprofessionnelle (RSA, accès à l'emploi, chantiers d'insertion...)
- Prévention des dettes, instruction des dossiers de surendettement
- Aide financière ou alimentaire
- Mesures de protection (tutelle ou curatelle)
- [Médiation](#) (relations familiales, professionnelles, ou autre)
- Soutien administratif, accès aux droits
- Aide à l'accès et au maintien dans le [logement](#)
- Actions de formation, mise en place d'ateliers
- [Développement local](#)
- Santé, vieillesse, dépendances, santé mentale
- Réinsertion (suivi socio-éducatif en vue de la sortie des personnes incarcérées)
- Expertise technique dans les domaines du logement, de l'équipement, et de la gestion des énergies
- Sensibilisations aux problématiques sociales (dans les écoles, dans des séminaires...)
- Gestion d'équipes et recrutement dans les services d'aide à domicile (poste de coordinateur)
- etc.

II. ACCÈS A LA FORMATION

Liste des diplômes ouvrant droits à la formation pour le DECESF :

- BTS Economie Sociale Familiale
- DUT Carrières Sociales
- DE Educateur Spécialisé
- DE Educateur de Jeunes Enfants
- DE Educateur Technique Spécialisé
- DE Assistant de Service Social

III. FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

Notre pédagogie repose sur l'apport de connaissances par des enseignants complété par l'intervention de professionnels du social.

Les expériences de stage des étudiants sont un excellent support à l'application des informations théoriques. La mise en place de Groupes d'Analyse de Pratiques Professionnelles (GAPP) permet d'aborder avec les étudiants les difficultés vécues en stage et de proposer des pistes de réflexion pour retravailler les postures professionnelles.

La pédagogie active mise en œuvre demande une forte implication des étudiants.

Elle leur permet d'acquérir les capacités relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de Conseiller(e).

IV. L'ENTREE EN FORMATION INITIALE

L'entrée en formation se fait sur étude de dossier.

Cette formation exclusivement sous statut scolaire, exclut donc toute personne ne pouvant bénéficier de ce statut (demandeur d'emploi en cours de droit, salarié en formation professionnelle...).

Le coût pédagogique de la formation est assuré conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, par le Conseil Régional de Lorraine.

Les candidats à la formation initiale suivent une formation complète.

15 étudiants intègrent cette formation au titre des places ouvertes par le Conseil Régional et la DRJSCS en formation initiale et **6 places en apprentissage**.

V. STAGES

2 périodes de stage de 8 semaines, sur un ou deux sites qualifiants, pour 16 semaines de stage.

VI. ACCOMPAGNEMENT DES CANDIDATS AU DIPLOME

- 1 suivi en binôme lors d'ateliers mémoire et des journées de régulation de stage
- 1 formateur référent pour le stage
- 2 formateurs référents pour le suivi mémoire
- 1 formateur référent pour le suivi des travaux en DC2
- Des devoirs blancs de DC3 et DC4
- Simulation d'épreuves orales

VII. CONDITION D'ACCES AUX EPREUVES D'ADMISSION

- ✚ Être titulaire du BTS en Économie sociale familiale ou de l'un des diplômes d'État mentionnés ci-dessus (**paragraphe II Accès à la formation**).
- ✚ Être en 2^{me} année de BTS ESF (l'entrée en formation étant subordonnée à l'obtention du BTS ESF).

VIII. LES RESULTATS D'ADMISSION

Le groupe Scolaire Sainte-Anne publie, à la suite du jury final, une première liste des 15 meilleurs candidats déclarés admis à la formation initiale, puis une seconde liste dite « liste complémentaire ».

En cas de désistement d'un candidat sur la liste principale, le Groupe Scolaire Sainte-Anne fait appel dans l'ordre de classement, au candidat suivant sur la liste complémentaire.

Les candidats admis mais ne pouvant pas entrer en formation pour **cas de force majeure** (maternité, maladie...) l'année où ils ont passé l'épreuve d'admissibilité, peuvent solliciter par écrit, auprès du Directeur du Groupe Scolaire Sainte-Anne, le report de leur entrée en formation à l'année suivante.

Par contre un candidat ayant passé avec succès la sélection CESF et n'ayant pas obtenu le BTS l'année de son admission aux épreuves de sélection ne peut pas bénéficier de cette demande de report et doit repasser Les épreuves de sélection pour une éventuelle entrée l'année suivante.

IX. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

A - Calendrier d'inscription

- Date limite de dépôt des dossiers : **21 mai 2024**
- Résultats de pré-sélection : uniquement par mail à partir du **3 juin 2024**
- Oraux de sélection : **du 10 juin au 21 juin 2024**
- Résultats d'admission : uniquement par mail à **partir du 24 juin 2024**
- Confirmation d'inscription au plus tard pour le **28 juin 2024** accompagnée d'un chèque établi à l'ordre de l'OGEC d'un montant de : **voir C-Tarifs**
- Réunion d'information : **28 juin 2024 de 9 h 30 à 16 h 00**
- Rentrée : **lundi 2 septembre 2024 à 15 h 00**

B - Modalités d'inscription

Le détail des **PIECES A FOURNIR** est mentionné sur le dossier de candidature.

Pour tous les candidats présentant des particularités sur le plan familial ou médical, il est recommandé **de nous le préciser dans votre dossier et de fournir des pièces justificatives si possible.**

Si votre candidature est retenue, nous vous demanderons de nous retourner pour le **28 juin 2024 au plus tard** la confirmation définitive d'inscription en 3^e année accompagnée du chèque d'inscription est à remettre au secrétariat du lycée.

En cas de désistement, les arrhes de 96 € ne seront pas restituées.

Si votre candidature figure sur la liste complémentaire, nous vous demandons de nous transmettre la confirmation de maintien de votre candidature sur cette liste au plus tard pour le **28 juin 2024.**

C – Tarifs pour la voie scolaire (apprentissage gratuit)

- **La contribution familiale annuelle (frais de scolarité) : 960 €**
- **A ce tarif, il convient d'ajouter :**
 - **Frais de pré-sélection pour tous les candidats : 30 €**
 - **Frais d'inscription pour les étudiants non scolarisés dans notre établissement durant l'année scolaire 2023-2024 : 90 €**
- **Au moment de la confirmation d'inscription, il vous sera demandé** un chèque établi à l'ordre de l'OGEC d'un montant de :
 - **96 €** d'arrhes pour les étudiants déjà scolarisés dans notre établissement en 2023-2024
 - **186 €** correspondant aux frais d'inscription pour **90 €** et **96 €** d'arrhes pour les autres étudiants en formation initiale.

Le solde sera payable par prélèvement automatique.

➤ **La cotisation APEL (facultative)**

La cotisation APEL n'est à verser que dans l'Établissement où l'ainé est scolarisé. Cette cotisation de 17€ est à payer à part et sera prélevée sauf si vous faites la demande d'une non-adhésion.

➤ **La sécurité sociale étudiante (obligatoire)**

La poursuite de ses études dans l'enseignement supérieur oblige l'étudiant à s'inscrire au Régime Étudiant de la Sécurité Sociale.

Pour l'adhésion à ce régime, les informations et les imprimés seront transmis à la rentrée scolaire (courant septembre).

➤ **L'assurance individuelle accidents**

L'assurance individuelle accidents est souscrite pour tous les élèves et étudiants par l'établissement afin de couvrir les activités scolaires et extra-scolaires mises en place dans le cadre du projet éducatif. L'assurance scolaire et extra-scolaire est comprise dans le tarif de la contribution scolaire (l'attestation est téléchargeable sur l'espace EcoleDirecte).

CONTENU DE LA FORMATION

Pour les titulaires du BTS ESF, la formation comporte 540 heures d'enseignement en établissement de formation (20 semaines) et se déroule de septembre à juin et un stage professionnel de 560 heures (16 semaines) en site(s) qualifiant(s).

Horaires d'enseignement

Domaines de formation (DF)	Total année
DF1 Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne <ul style="list-style-type: none"> • Les métiers du travail social et l'intervention sociale • Le développement de la personne • La société • L'expertise sociale dans la vie quotidienne 	140 h
DF2 Intervention sociale <ul style="list-style-type: none"> • La personne dans le projet social • Le collectif • Accueil et accompagnement • Observation, écoute et l'entretien dans l'intervention sociale 	250 h
DF3 Communication professionnelle <ul style="list-style-type: none"> • La communication institutionnelle et interinstitutionnelle • La stratégie de communication en travail social • Le numérique • Langue vivante étrangère (LVE) 	60 h
DF4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques sociales, organisation et mise en œuvre • Territoire et engagement social, environnemental et solidaire • Partenariats et réseaux • Travail d'équipe 	90 h

EPREUVES DU DIPLOME

Elles s'effectuent en fin de formation, en centre de formation et en centre d'examen.

Attention, il s'agit des épreuves pour valider le diplôme. A celles-ci, se rajoutent des épreuves pour valider les ECTS à chaque semestre.

DC1 : 2 épreuves

- Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne : épreuve orale en centre de formation
- Mémoire de pratiques professionnelles : dossier écrit et soutenance orale en centre d'examen

DC2 : 2 épreuves

- Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique : dossier écrit et soutenance orale en centre de formation
- Accompagnement éducatif budgétaire : épreuve écrite de 3 heures en centre de formation

DC3 : 1 épreuve

- Épreuve écrite de 4 heures en centre de formation à partir d'un dossier argumenté

DC4 : 1 épreuve

- Analyse des relations partenariales : dossier écrit et soutenance orale en centre de formation